



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 7 juin 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 7 juin 2016 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Mercier	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	M. Richard Thiboutot	Conseiller no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à M. Alain Mercier nouveau conseiller.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Rés.682-2016**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



## VILLE DE DUPARQUET

### ORDRE DU JOUR SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

Mardi le 7 juin 2016 à 19h00

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2016

#### 4. CORRESPONDANCE

4.1 Demande de colportage Sécurimax

- 4.2 Concours Participe au décor (Culturat)
- 4.3 AGA CAUAT (Centre appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue)
- 4.4 Horaire point de service CLSC
- 4.5 MRC-Proposition de service incendie
- 4.6 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

## **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de mai 2016 : (\$)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Zone inondable- décision et orientation
- 6.2 Programme d'accessibilité aux plans d'eau- possibilité aide financière
- 6.3 Emploi étudiant- sélection
- 6.4 Représentant pour réseau Biblio
- 6.5 Demande de dérogation 15 rue des Sables
- 6.6 Demande de dérogation 27 rue Gauthier
- 6.7 Réclamation 15 rue de Sables – Patrick Thiffault
- 6.8 Travaux rue du Boisé
- 6.9 Plan stratégique de développement
- 6.10 Réfection de la galerie de centre communautaire
- 6.11 Demande Emploi Québec

## **7. RÈGLEMENTS**

- 7.1

## **8. LOISIRS**

- 8.1 Journée embellissement 4 juin et distribution arbres

## **9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.683-2016**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3MAI 2016**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et sur proposition de Madame la conseillère Solange Gamache, secondé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2016

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 DEMANDE DE COLPORTAGE SÉCURIMAX**

Une demande de permis de colportage est demandée par l'entreprise Protection sécurité SÉCURMAX de Ville-Marie

Suite aux échanges des membres du conseil, il est convenu de refuser la demande de colportage. Le conseil désire encourager les entreprises locales.

#### 4.2 CONCOURS PARTICIPE AU DÉCOR (CULTURAT)

Le 1er juin Tourisme Abitibi-Témiscamingue était lancé pour une deuxième année le concours Participe au décor afin d'encourager les citoyens à réaliser des actions dans le cadre de la démarche CULTURAT.

Le conseil municipal encourage les citoyens de Duparquet à participer en grand nombre.

#### 4.3 AGA CAUAT (CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'A.-T.)

Le 23 juin 2016, il y aura Assemblée générale annuelle à 11h au 111 9e Rue, Rouyn-Noranda

#### 4.4 HORAIRE DES POINTS DE SERVICES DES CLSC

Le centre intégré de santé et de service sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue nous informe que le point de service de Duparquet sera fermé du 27 juin au 12 août. Les citoyens pourront se présenter dans les points de service de La Sarre, Palmarolle Macamic, Dupuy ou Beaucanton, ainsi qu'à l'urgence de l'hôpital de La Sarre.

#### 4.5 MRC- PROPOSITION DE SERVICE INCENDIE

La MRC nous fait parvenir une offre de service qu'elle a reçue de M. Claude Benoit Consultant Urgence incendie, pour un plan complet de la gestion de la formation incendie de la planification jusqu'au contrôle. Le point sera à l'ordre du jour à la table des maires de la MRCAO

#### 4.6 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

**Attendu que** la ville de Duparquet désire s'exprimer auprès du groupe de travail indépendant mis en place par le gouvernement fédéral. Les municipalités et organismes ont jusqu'au 23 juin.

**Attendu que** le conseil municipal est préoccupé par l'avenir des services postaux au Canada.

**Attendu que** le conseil municipal est préoccupé par le maintien du bureau de poste de sa ville.

**Attendu que** la déserte du territoire doit être maintenu.

**Attendu que** l'avenir de service en ligne passe par un service de poste efficace et disponible dans l'ensemble des territoires.

**Attendu que** la société canadienne des postes doit offrir un service de qualité à un prix raisonnable.

**Attendu qu'** il pourrait avoir l'ajout de services gouvernementaux à l'intérieur des Bureaux de poste.

Res 684-2016

**En conséquence** il est proposé par Madame Sylvie Lafortune, secondé par Madame Solange Gamache et adopté unanimement que la ville de Duparquet transmette à Examen de Poste Canada les éléments de réflexions et que la société canadienne des postes ait l'obligation de convenir avec les municipalités l'aménagement des services et des installations.

### 5. FINANCES

## COMPTE À PAYER EN MAI 2016

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
<b>Alain Gagné</b>	<b>Niveleuse / concassé</b>	<b>722,04 \$</b>
Abinord	Accessoire Garage	152,95 \$
Alliance Mobilité Bell	Cellulaire	29,20 \$
Aréo-Feu	Inspection Appareil respiratoire	316,59 \$
Aréo-Feu	Équipement Pompier	18 017,92 \$
Aspirateur Pompe La Sarre	Produit Entretien	48,28 \$
Aspirateur Pompe La Sarre	Produit Entretien	36,51 \$
Buro Concept	Papeterie	110,43 \$
Buro Concept	Plaque	15,41 \$
Buro Concept	Clé USB	106,90 \$
Boucher Lise	Remb. Assurance	150,00 \$
Cia Information	Logiciel	235,68 \$
<b>Cia Information</b>	<b>Activation</b>	<b>57,49 \$</b>
Corporation Transport Adapté	Versement	1 095,33 \$
Déneigement Tony Bouchard	Dégel (Ptit Glouton)	264,44 \$
Dicom	Transport	30,86 \$
Dave St-Germain	Mise à jour	75,00 \$
Équipement SMS	Pièces Loader	2 279,99 \$
Équipement SMS	Pièces Loader	23,04 \$
Équipement SMS	Crédit	-653,68 \$
Financière National	Cotisation Reer 2016 (L.B)	508,91 \$
Fond à l'Information	Avis de Mutation	8,00 \$
Fond à l'Information	Avis de Mutation	24,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	95,30 \$
Garage Martin Macameau	Essence	101,41 \$
Garage Martin Macameau	Essence	98,55 \$
Gilbert Rivard	Frais Déplacement	57,60 \$
Groupe CCI	Enveloppes	311,47 \$
Location Lauzon	Remplissage Propane	74,42 \$
Letarte Alain	Forfait Mars-Avril-Mai	833,32 \$
Le Champêtre	Souper départ	119,86 \$
Les Entreprises JIR	Contrat Cueillette	2 539,03 \$
La Sarre Fleuriste	Fleurs	47,95 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	418,51 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	834,72 \$
Ministre des Finances	Frais de Greffe (Mariage)	62,00 \$
MRC	Vente pour Taxe	992,86 \$
Produit Pétrolier Harricana	Centre des Loisirs	364,77 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	446,80 \$
Produit Pétrolier Harricana	Bibliothèque	228,96 \$
Poste Canada	Collecte Annuelle	58,13 \$
Quincaillerie Palmarolle	Matériaux	329,95 \$
<b>RM Entreprise</b>	<b>Calcium</b>	<b>11 435,99 \$</b>
Revenu Québec	Remb. 2015	1 053,84 \$
<b>Roy Jessica</b>	<b>Achat Activités</b>	<b>38,14 \$</b>
Traction	Pépine (balai)	82,39 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Neige	2 052,30 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Neige / Sable	870,93 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Neige	3 371,29 \$
Transport Raymond Bérubé	Fossé	172,46 \$
Techni-Lab	Analyse	362,17 \$

Usinage Filiatrault	Loader	2 440,35 \$
Wsp	Plan Intervention	1 006,03 \$
Xylem	Régulateur	229,94 \$
Xylem	Contrat d'entretien	1 495,69 \$
TOTAL		56 282,42 \$

Rés.685-2016

## 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2016 : (56 282.42 \$)

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par Madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 56 282.42 \$.

### AFFAIRES COURANTES

#### 6.1 ZONE INONDABLE- DÉCISION ET ORIENTATION

**Attendu que** la ville de Duparquet désire satisfaire aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, du gouvernement, des ministères et des organismes publics;

**Attendu que** les exigences permettront à la MRCAO de déposer une nouvelle version du schéma d'aménagement et de développement du territoire.

**Attendu que** la MRCAO a proposé le libellé suivant :

#### Extrait à inclure dans le schéma

*D'autres zones à risques d'inondation existent dans des secteurs habités ou susceptibles de l'être sans que des cotes de crues aient été déterminées, ce sont les « zones à risque sans cote d'inondation ». Il s'agit des secteurs suivants :*

- *Ville de Duparquet :*
  - o *une partie du secteur des chemins Baril et Mercier en bordure du lac Duparquet.*
- *Municipalité de Rapide-Danseur :*
  - o *une partie du secteur du chemin du Héron-Bleu en bordure du lac Duparquet;*
  - o *une partie du chemin des Sizerins en bordure de la rivière Duparquet.*

*La délimitation des zones inondables sans cote d'inondation a été effectuée au moyen de quelques photos aériennes et conventionnelles ainsi qu'avec les renseignements fournis par la sécurité publique relative à l'historique des indemnisations. À partir de ces données amassées et de l'expérience des représentants municipaux ainsi que des gens du milieu, il agit de pointer sur une carte du secteur à l'étude, les endroits où l'eau a pu monter.*

*Pour toutes les zones à risques sans cote d'inondation délimitée sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur et de la ville de Duparquet, le risque d'inondation est présumé élevé, comparable au risque dit " à probabilité de récurrence 0-20 ans ", tel que défini par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les dispositions du document complémentaire sur les zones à risques d'inondation s'appliquent à ces secteurs localisés sur les cartes en annexe.*

*La MRCAO invite la municipalité concernée à effectuer une étude détaillée ou à compléter la technique du pinceau large afin d'améliorer la précision des zones à*

*risques sans cote d'inondation. Il demeure possible, au fil des ans et des crues, de préciser et/ou de modifier la limite de la zone à risques d'inondation en compilant les observations et les informations sur les crues.;*

**Attendu que** le conseil de ville demande que toutes décisions ou orientations actuelle et future en lien avec le dossier de la zone inondable du lac Duparquet soient approuvées par le conseil;

**Attendu que** la ville de Duparquet déposera un projet dans le cadre du Programme National d'Atténuation des catastrophes; dans la catégorie 1- *Évaluation des risques*, afin de bien documenter le dossier. Les suites de la demande de ce projet orienteront les actions futures.

**Rés.686-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Mercier, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement que la municipalité de Duparquet approuve la proposition du libellé proposé par la MRCAO avec l'ajout de la mention que le conseil municipal devra approuver toutes demandes actuelles ou futures en lien avec le dossier de la zone inondable du lac Duparquet.

**6.2 PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU**

**Attendu que** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs fait appel aux municipalités pour le dépôt de projet dans le cadre de projet pilote.

**Attendu que** la désire améliorer l'accès à ces installations et en facilité l'utilisation et agrandir son aire de stationnement.

**Rés.687-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par Madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement d'autoriser M. Alain Letarte à compléter une demande et signer au nom de la ville tout document pertinent pour le Programme d'accessibilité aux plans d'eau.

**6.3 EMPLOI ÉTUDIANT SÉLECTION**

**Attendu qu'un** projet d'Emploi et Développement social du Canada nous a été approuvé

**Attendu que** nous avons reçu plusieurs candidatures

**Attendu que** le club de golf Duparquet a obtenu un même projet

**Attendu qu'un** comité de sélection regroupant des représentants de la ville et du club de golf Duparquet

**Attendu qu'il** a été convenu de rencontrer les candidats conjointement avec le club de golf Duparquet.

**Rés.688-2016**

**En conséquence** suite à la sélection il est proposé Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de mandaté M. Alain Letarte à procéder à l'embauche d'un étudiant(e) pour une période de 8 semaines aux conditions prévues au programme d'emploi d'été Canada.

**6.4 REPRÉSENTANT POUR RÉSEAU BIBLIO**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit nommer une personne comme représentante désignée auprès du Réseau Biblio ;

**Rés.689-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot et résolu

unanimement de nommer madame la conseillère Claudette Macameau comme représentante désignée au réseau Biblio pour la Bibliothèque de Duparquet.

#### 6.5 DEMANDE DE DÉROGATION 15 RUE DES SABLES

**Considérant qu'il y a un préjudice sérieux pour le propriétaire du 15 rue des Sables (zone 204, résidentielle) que la vente de la maison ne peut se réaliser sans la légalisation de 3 problématiques identifiées lors de la réalisation d'un certificat de localisation réalisé par Patrick Descarreaux arpenteur géomètre.;**

- La maison ne respecte pas la marge de recul avant qui doit être de 8 mètres, elle a 7,41 mètres;
- La maison ne respecte pas le nombre d'étages autorisé qui doit être de 1 étage et demi alors qu'elle a 2 étages;
- L'emplacement de la serre n'est pas conforme aux limites des marges latérale et arrière des lignes de lot alors que celles-ci devraient être de 2 mètres chacune;

**Considérant que la dérogation ne porterait pas atteinte au voisinage ni à l'environnement;**

**Considérant que tout a été construit de bonne foi;**

**Considérant que le Comité consultatif en urbaniste recommande l'acceptation sauf pour ce qui concerne la serre;**

**Considérant qu'un avis public a été publié;**

**Considérant qu'il n'y a eu aucune contestation;**

**Rés.690-2016**

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure, à l'exception de la serre qui devra être relocalisée de façon à respecter les marges latérales qui sont de 2 mètres.

#### 6.6 DEMANDE DE DÉROGATION 27 RUE GAUTHIER

**Considérant que le propriétaire du 27 rue Gauthier (zone 210, résidentielle) désire construire un garage donc la superficie désirée déroge de 2, 80 mètres carrés selon la réglementation en vigueur.;**

**Considérant que le bâtiment dérogatoire sera conforme à la réglementation;**

**Considérant que la dérogation ne porterait pas atteinte au voisinage ni à l'environnement;**

**Considérant que le Comité consultatif en urbaniste recommande l'acceptation;**

**Considérant qu'un avis public a été publié;**

**Considérant qu'il n'y a eu aucune contestation;**

**Rés.691-2016**

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Mercier, appuyé par Madame la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure et qu'un permis de construction sera délivré.

#### 6.7 RÉCLAMATION 15 RUE DES SABLES

**Considérant que** la ville de Duparquet a reçu une demande de réclamation de M. Patrick Thiffault concernant les coûts de sa demande de dérogation mineure et du coût d'une assurance titres résidentielle.

**Considérant que** le total de la réclamation est de 522\$

**Considérant que** le conseil a pris connaissance des éléments de la réclamation énoncée dans la correspondance de M. Thiffault en date du 19 mai

**Rés.692-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par Madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que la ville de Duparquet ne remboursera pas les frais réclamés.

#### 6.8 TRAVAUX AVENUE DU BOISÉ

**Considérant que** la ville de Duparquet désire procéder à l'épandage de concassé sur l'avenue du Boisé pour une distance d'environ 300 pieds.

**Considérant que** l'évaluation est d'environ 30 voyages de concassé au coût de 140\$ chaque.

**Rés.693-2016**

**En conséquence** il est proposé par Madame la conseillère Solange Gamache, secondé par Madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement que la ville de Duparquet mandate Alain Gagné pour le parachèvement de la surface de l'avenue du Boisé.

#### 6.9 PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**Attendu que** la ville de Duparquet désire faire évoluer son Plan stratégique de développement communautaire 2015-2017 afin de bien définir les actions à réaliser pour atteindre les objectifs

**Considérant que** des commentaires pertinents ont été portés à l'attention du conseil.

**Considérant que** dans l'axe 2 – Environnement -infrastructures-services publics, à l'objectif 2.2 Améliorer les infrastructures municipales existantes ainsi que les équipements, il y a ajout du point 2.2.4 Améliorer l'accessibilité de la rampe de mise à l'eau afin d'en faciliter l'usage et augmenter l'aire de stationnement

**Considérant que** dans l'axe 3 – Qualité de vie-Organisation sociale et communautaire, à l'objectif 3.2 – Bonifier l'offre de services jeunesse, il y a ajout du point 3.2.4 Aménagement d'un air de rassemblement extérieur destiné aux adolescents et jeunes adultes.

**Rés.694-2016**

**En conséquence** il est proposé par Madame la conseillère Solange Gamache, secondé par Madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que la ville de Duparquet procède à l'ajout à son Plan stratégique de développement communautaire 2015-2017 les deux actions à réalisés énumérés précédemment dans les considérants.

#### 6.10 RÉFECTION GALERIE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Suite à la détérioration de la galerie du centre communautaire du 81 rue principale, le conseil ira en appel offres sur invitation afin de reconstruire la galerie selon les plans.

#### 6.11 DEMANDE EMPLOI QUÉBEC

**Considérant que** la ville de Duparquet désire réaliser certains travaux sur son territoire et que nous avons besoin de ressources supplémentaires.

**Considérant que** la ville de Duparquet peut aider à l'intégration sociale de personnes qui désire aller sur le marché du travail

**Res 695-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot secondé par Monsieur le conseiller Alain Mercier et adopté unanimement que la ville de Duparquet autorise, M. Alain Letarte à présenter et signer tout document dans le cadre d'une demande de subvention salariale pour 2 emplois de journalier municipal auprès d'Emploi Québec dans le programme Expérience de travail.

## **7 RÈGLEMENT**

## **8 LOISIRS**

### **8.1 JOURNÉE EMBELLISSEMENT ET DISTRIBUTION D'ARBRE DU 4 JUIN.**

Le conseil désire remercier les bénévoles qui sont venus à cette corvée embellissement. Des travaux ont été réalisés dans le parc pour enfant, dans le parc rue Desmarais, au terrain de tennis et les boites à fleurs ont été préparées pour recevoir les fleurs.

### **8.2 LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION ADDITIONNELLE**

Madame la conseillère Solange Gamache fait une demande de subvention additionnelle pour les loisirs de Duparquet.

Subvention pour combler une partie des coûts supplémentaires dans l'organisation de la fête de la SAINT-JEAN.

**Res 696-2016**

**En conséquence,** il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Thiboutot secondé par Monsieur le conseiller Alain Mercier et adopté unanimement que la ville de Duparquet octroi un montant de 300\$ au comité des loisirs de Duparquet

## **9 COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Il y a des échanges sur l'état de la cour arrière du 35, principale
- Il n'y aura pas de séance de travail pour les réunions de juillet et août. Les correspondances seront acheminées par courriel.
- Dépôt en bordure des chemins, une problématique.

## **10 PAROLE AU PUBLIC**

## **11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.697-2016**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h15.

Annexe 1 Carte proposée de la zone inondable du lac Duparquet

